

ORDRE DU JOUR DU 13 AOÛT 2012

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de juillet 2012
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - CJE – demande de contribution financière au projet Place aux jeunes de la MRC des Chenaux
 - MRC des Chenaux – Amendement au schéma d'aménagement
 - Ministère des Transports – Asphaltage d'accotements sur la route 359
 - Soudages MGR – terrain parc industriel de la municipalité
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures de journal
8. Dossier projet Assainissement des eaux usées
9. Mise aux normes des installations septiques existantes – Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
10. Réseau d'égout municipal – prolongation rang Saint-Alexis Est
11. Dossier projet Alimentation et traitement de l'eau potable
12. Projets à caractère environnemental pour le Fonds vert SER-Viridis
13. Terrain de jeux – Pacte rural
14. Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00018842-1 – 37225 (04) –2012-06-13-21
15. Questions diverses
16. Période de questions
17. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 13 août 2012, à 20 h 00, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon
 Messieurs Marc Cossette, conseiller
 Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibault

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 15, comme suit :

- a. Résolution autorisant le paiement de comptes
- b. Loyer du 660-A rue Principale

3. Résolution 2012-08-101

Approbation des procès-verbaux du mois de juillet 2012

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de juillet 2012, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2012-08-102

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de juillet 2012, datée du **8 août 2012**, du numéro **210952** au numéro **210984** incluant des paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **267 685.34 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (analyse comptes fournisseurs datée du 7 août 2012) du mois de juillet 2012, pour un montant de **267 490.19 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de juillet 2012, datée du 31 juillet **2012**, pour les salaires versés du numéro # **502358** au numéro # **502382**; pour un montant total de **8 933.38** \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

a. CJE – demande de contribution financière au projet Place aux jeunes de la MRC des Chenaux

Résolution 2012-08-103

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Morin, directeur adjoint, s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une contribution financière pour le projet Place aux jeunes de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet en est à sa 15^e année et vise à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres en faisant découvrir le potentiel de la MRC des Chenaux, par la tenue deux activités importantes, soit d'organiser des séjours exploratoires pour les jeunes entre 18 à 35 ans et Place aux jeunes – Ados pour les jeunes entre 14 et 17 ans, en plus des divers autres mandats de l'agente migration;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière demandée est de l'ordre de 159\$, pour couvrir une partie des dépenses occasionnées par les rencontres et les activités, et cela représente une contribution de 9 % du coût global du projet pour l'ensemble des municipalités du territoire ce qui représente une somme de 0,30\$ par habitant;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de verser la somme de 159\$ à Carrefour jeunesse-emploi pour le projet Place aux jeunes de la MRC des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

b. MRC des Chenaux – Amendement au schéma d'aménagement

Le directeur général nous transmet conformément à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution d'adoption et le projet de règlement 2012-80 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé. La nature des modifications ne concerne que les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Batiscan.

c. Ministère des Transports – Asphaltage d'accotements sur la route 359

Le directeur, monsieur Richard Dionne, nous informe qu'il a pris connaissance de notre résolution 2012-05-74 et que puisqu'un projet d'une couche d'usure est prévu à la planification du ministère au sud du rang Saint-Jean, il en profitera pour compléter les accotements jusqu'au pont d'étagement de l'autoroute 40. Ce projet sera considéré lors de leur prochain exercice de programmation, en fonction des budgets disponibles et de l'ensemble des priorités du réseau.

d. Soudages MGR – terrain parc industriel de la municipalité

La directrice générale a rencontré les propriétaires de cette entreprise au cours du mois de juillet, ces derniers ont pris soin de bien expliquer leur projet, toutefois nous devons nous assurer de desservir en électricité cet autre terrain du parc industriel; une demande a donc été adressée à Hydro-Québec et nous sommes dans l'attente de la réponse. Suite à la première prolongation réalisée au printemps 2011, il y aura probablement à soustraire des coûts; une allocation pour usage autre que domestique.

6. Rapport des travaux de voirie

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 74 378.54 \$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de 26 257.46 \$, toutefois de ce montant nous conservons une réserve en cas d'imprévu de 5 000.00\$.

Pour le ponceau qui traverse le rang Saint-Alexis, face à la propriété de Guy Comeau, la directrice générale a demandé à Luc de faire un estimé des coûts, si des travaux correctifs étaient requis pour corriger la bosse dans l'asphalte; afin que le conseil puisse les autoriser.

7. Dépôt des écritures du journal général de juillet 2012

La directrice générale dépose les écritures du journal général de juillet 2012 tel que demandé par le vérificateur.

8. Dossier projet Assainissement des eaux usées

Les travaux pour le projet d'Assainissement des eaux usées recommenceront lundi le 13 août prochain, par les travaux d'excavation du terrain pour l'implantation du bassin d'épuration, sous peu un nouveau calendrier de réalisation de travaux sera déposé à la municipalité; qui nous permettra de connaître la date de mise en service des équipements.

9. Mise aux normes des installations septiques existantes – Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

La directrice générale informe le conseil, que suite à l'inventaire des installations septiques pour notre territoire, 96 propriétaires ont reçu une correspondance de la municipalité demandant la mise aux normes des installations septiques existantes pour leurs propriétés. Plusieurs personnes ont déjà contacté par téléphone ou en personne, la directrice générale ainsi que l'inspecteur en bâtiment à ce sujet, ce qui nous a permis de mettre à jour l'information pour ces propriétés et de les guider, le cas échéant; dans le processus de mise aux normes.

Le conseil municipal avait adopté une résolution en 2009, concernant l'obligation de tous les propriétaires d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout sanitaire de rendre ses installations septiques conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2 r.8* au plus tard le 31 décembre 2012. À ce titre, certains propriétaires devant se rendre conformes veulent faire leur étude de caractérisation en 2012, mais souhaiterait faire les travaux en 2013; ils demandent s'il peut y avoir une extension pour le 31 décembre 2013.

Résolution 2012-08-104

Résolution modifiant la résolution 2009-03-64 concernant l'obligation de tous les propriétaires d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout sanitaire de rendre ses installations septiques conformes.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait adopté la résolution 2009-03-64 ordonnant à tous les propriétaires, dont l'immeuble n'est pas desservi par le réseau d'égout municipal, de rendre leurs installations septiques conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.8, au plus tard le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inventaire des installations septiques pour notre territoire, 96 propriétaires ont reçu une correspondance de la municipalité demandant la mise aux normes de leurs installations septiques, puisque la municipalité ne détient aucune information sur leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires ont déjà contacté, par téléphone ou en personne, le personnel à ce sujet, ce qui a permis de mettre à jour l'information pour ces propriétés;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ont demandé, que la date du 31 décembre 2012 soit modifiée pour le 31 décembre 2013, puisqu'ils feront faire l'étude de caractérisation en 2012 mais que les travaux se feront au cours de l'année 2013;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes modifie la date du 31 décembre 2012, mentionnée dans la résolution 2009-03-64, pour le 31 décembre 2013.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Réseau d'égout municipal – prolongation rang Saint-Alexis Est

La directrice générale soumet à l'attention du conseil municipal, le dossier en regard d'une étude de faisabilité pour le prolongement du réseau d'égout domestique – rang Saint-Alexis Est, ce projet de 2004 avait été mis en suspens jusqu'à la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées. Elle demande au conseil municipal, quel est l'orientation du conseil puisque certains propriétaires de ce secteur l'on déjà contacté à ce titre, suite à la réception d'une lettre de la municipalité demandant la mise aux normes. Elle mentionne avoir déjà transmis l'offre de service professionnel pour ladite étude de faisabilité, à la firme qui l'avait soumise au conseil en 2004, soit VFP devenu Dessau; afin que son coût soit mis à jour. Le conseil prendra connaissance de ladite offre et de son coût révisé dès que l'information sera disponible.

11. Dossier projet Alimentation et traitement de l'eau potable

La directrice générale confirme que nous avons reçu le certificat d'autorisation du MDDEP daté du 3 juillet 2012, pour l'aménagement et l'exploitation d'installations de captage d'eau souterraine (STL-2-09 et STL-4-09).

12. Projets à caractère environnemental pour le Fonds vert SER-Viridis

La directrice générale soumet à l'attention du conseil les projets ci-dessous, afin d'obtenir l'approbation pour qu'ils soient déposés officiellement avant le 1^{er} septembre prochain, dans le but d'obtenir les subventions offertes; par les entreprises qui ont eu le mandat de nettoyer l'ancien site de Compostage Mauricie. Les projets proposés sont :

- Conseil municipal sans papier, projet estimé à 10 500 \$;
- Aménagement d'une borne électrique au 600 rue de l'Église, projet estimé à 13 000\$;
- Enveloppe financière pour étude de caractérisation – eaux usées des résidences isolées, projet estimé à 26 950 \$;
- Stratégie d'économie d'eau potable – distribution de barils de récupération de l'eau de pluie et distribution de trousseaux d'économie d'eau, projet estimé à 27 500 \$.

Résolution 2012-08-105

Résolution pour autoriser la présentation de projets à caractère environnemental au Fonds vert SER-Viridis

CONSIDÉRANT QU'il a été soumis à l'attention du conseil municipal des projets à caractère environnemental;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil autorise la directrice générale à soumettre les projets ci-dessous afin d'obtenir les subventions offertes et nécessaires à leurs réalisations

- Conseil municipal sans papier;
- Aménagement d'une borne électrique au 600 rue de l'Église;
- Enveloppe financière pour étude de caractérisation – eaux usées des résidences isolées;
- Stratégie d'économie d'eau potable – distribution de trousseaux d'économie d'eau;
- Stratégie compostage domestique – distribution de bacs de compostage;
- Parc municipal

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Terrain de jeux – Pacte Rural

La directrice générale soumet à l'attention du conseil, un offre pour un nouveau module de jeux pour le parc municipal de la rue Massicotte; qui a fait l'objet d'une bonne restauration au cours de l'été. Nous avons accès à des sommes disponibles par le biais du Pacte rural, pour des équipements de loisirs, un montant de 10 000 \$ nous est versé pour une contribution de notre part de 6 000 \$. Le conseil municipal a pris connaissance de l'offre provenant de Tessier Récréo-parc, pour un module de jeu *Prime Time* destiné aux enfants de 2 à 12 ans; pour la somme de 15 856.15 \$ plus les

taxes incluant l'installation et le transport. Le conseil demande à la directrice générale de préparer un projet dans le cadre du Pacte rural.

14. Résolution 2012-08-106

Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00018842-1 – 37225 (04) – 2012-06-13-21

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a réalisé les travaux admissibles à cette subvention;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistaient à améliorer la qualité de roulement dans les rangs Saint-Alexis et Saint-Joseph Ouest;

CONSIDÉRANT QUE Construction & Pavage Boisvert Inc. a réalisé les travaux de surfacage en date du 6 août 2012;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15,000.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

15. Questions diverses

a. Résolution 2012-08-107

Résolution pour autoriser le paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE des factures ont été reçues après la transmission de la liste aux élus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil autorise le paiement des factures, comme suit :

Bell	299.54 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	159.00
Construction et Pavage Boisvert	35 876.74
Centre de Services Partagés du Québec	564.05
Environex Laboratoire	349.98
Le Groupe Sports-Inter Plus Inc	91.94
Xerox Canada	172.07

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Loyer du 660-A rue Principale

La directrice générale informe le conseil, qu'elle a déposé une requête auprès de la Régie du logement, puisque la locataire ne respecte pas les conditions du bail, ladite requête prévoit la résiliation du bail, l'éviction

du locataire, le recouvrement du loyer dû au moment de l'audience, ainsi que les intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil. L'audience aura lieu le 28 août prochain à 9 h 30 au bureau de la Régie du logement, la directrice générale doit être mandatée par la municipalité pour agir en son nom.

Résolution 2012-08-108

CONSIDÉRANT QUE la locataire du 660-A rue principale, Julie Veillette fait défaut de payer le loyer tel que prévu dans le bail signé le 11 août 2011 et que les chèques reviennent fréquemment impayés de la caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la locataire devait quitter le logement le 30 juin dernier, puisqu'elle avait mentionné verbalement à deux reprises à la directrice générale, quitter le logement à l'échéance du bail le 30 juin;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale s'est déplacée à plusieurs reprises pour rencontrer la locataire en plus de nombreux appels téléphoniques relativement aux retards de paiements et aux retours de chèques;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale pour protéger la municipalité des sommes impayées par la locataire, a déposé une demande relative au non-paiement du loyer le 17 juillet dernier;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à représenter la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes lors de l'audience du mardi 28 août à la Régie du logement, ainsi que pour toute démarche en regard de cette demande pour le logement du 660-A rue Principale.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Période de questions

Aucune question.

17. Résolution 2012-08-109

Clôture de la séance

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil lève la séance à 21 h 15 heures.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trés.